

Séance du lundi 21 novembre 2011

18h30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqué, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le 14 novembre deux mil onze.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

Présents : Mesdames Claudette SEGUIN, Gaëlle BERNARD, Jeannine GROMADA, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Gérard RICARDEAU, Laurent ANDRE, Miguel TAUNAY et Francis VION.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Jeannine GROMADA.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Instauration du droit de préemption sur la commune**
- 2- **Eclairage de fin de d'année sur toute la commune**
- 3- **Proposition d'échange de terrains**
- 4- **Vente de tuiles « tige de botte »**
- 5- **Compte rendu de la commission des bâtiments**
- 6- **Compte rendu de la commission des chemins**
- 7- **Plantations et fleurissement à mettre en œuvre**
- 8- **Avis du conseil municipal sur la libéralisation des droits de plantation**
- 9- **Questions diverses**

=====

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2011.  
Madame Jeannine GROMADA signale une imprécision au 5<sup>ème</sup> alinéa de la question n°10 : il s'agit de l'éclairage de l'église et non de la sacristie comme indiqué.  
Aucune autre remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 1- **Instauration du droit de préemption sur la commune**

Vu la carte communale approuvée le 22 décembre 2010,  
Vu les dispositions des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 02 juillet 2003,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à instituer sur le territoire communal le droit de préemption en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

L'exercice de ce droit de préemption porterait sur les secteurs délimités :

- « zone U » par le plan de zonage de la carte communale et correspondant à une superficie totale de 5ha20.
- La parcelle AI71 d'une superficie de 2a44 afin de réaliser un aménagement de la place du four dans le centre bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer le droit de préemption sur le périmètre proposé ;
- De désigner la commune de Villars les Bois comme titulaire du droit de préemption ;
- D'ouvrir un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées ultérieurement ainsi que leurs utilisations effectives ;
- De donner délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les décisions à prendre concernant le droit de préemption en application de l'article L.2122-22-15 du code des collectivités territoriales
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Conformément aux dispositions des articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans l'ensemble du département.

Une copie de la présente délibération sera adressée au directeur des services fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau du tribunal de grande instance de Saintes et au greffe du même tribunal accompagnée d'un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain.

Par ailleurs, une copie sera également adressée au Service d'Aménagement Territorial de Saintonge.

## **2- Eclairage de fin de d'année sur toute la commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines personnes ne souhaitent pas que les illuminations de fin d'année soient installées auprès de leur domicile. Or, il précise que la volonté du conseil municipal était de rendre le cadre de vie des habitants de la commune plus agréable. Ainsi, la répartition des prises permettant le branchement de ces décors a été faite afin de chacun puisse en bénéficier. C'est pourquoi, il ne sera pas fait exception. Soit toutes les prises seront utilisées ou bien aucune. Cependant, le conseil municipal est souverain pour cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de continuer à embellir la commune avec des décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, mais il ne sera plus utilisé de sapins.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur la consommation de l'éclairage public comme cela avait été demandé par Monsieur Laurent ANDRE lors de la réunion de conseil municipal du 28 septembre 2011. Il distribue à chacun un tableau et une représentation graphique de la consommation électrique de l'éclairage public pour les années 2009, 2010 et 2011. Ce bilan fait apparaître une consommation d'environ 138 € par mois en moyenne. Compte tenu des plages horaires d'éclairage, (allumage à 7h et extinction à 23h00), la consommation ne peut guère être réduite davantage.

Il rappelle également que la mise en place de l'éclairage public sur la commune a été réalisée en 1994 avec le souci que l'implantation soit utile et au moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour éviter tout gaspillage.

Depuis cette période, quelques points lumineux ont été ajoutés pour tenir compte des nouvelles constructions.

S'il est vrai qu'aujourd'hui, il existe des équipements moins énergivores, ils coûtent très chers à l'installation et donc très difficile à amortir pour une commune comme Villars les Bois.

### **3- Proposition d'échange de terrains**

*Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Marie BEGEY, concerné par cette question de quitter la salle.*

Vu l'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur Jean-Pierre MICHAUD le 1<sup>er</sup> juin 2010,

Vu le projet d'aménagement du secteur de Font-Robert,

Considérant que la parcelle AB235 appartenant à Monsieur Jean-Marie BEGEY, intéresse la commune de part sa situation pour poursuivre l'aménagement autour de la source de Font-Robert.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'échange suivant :

La parcelle AB235 (12a39) contre les parcelles AB242 (4a81) et AB213 (3a30).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'échange avec Monsieur Jean-Marie BEGEY,
- choisi Maître Patrick REYNAUD, notaire à Burie pour passer l'acte,
- dit que Monsieur Jean-Marie BEGEY supportera à lui seul les frais,
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **4- Vente de tuiles « tige de botte »**

*Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à Monsieur Francis VION, concerné par cette affaire de quitter la salle.*

Vu les tuiles « tige de botte » que possède la commune, qui sont inutilisées et entreposées sur le dépôt communal.

Vu la demande de Monsieur Francis VION pour en acquérir trois mille unités,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre trois mille tuiles « tige de botte » à 0,10 € l'unité soit un total de 300 € TTC à Monsieur Francis VION. Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre pour cette somme au compte 7788.

### **5- Compte rendu de la commission des bâtiments**

La commission des bâtiments s'est réunie le 05 octobre 2011 concernant les travaux envisagés pour le logement communal situé 7 rue de l'Eglise (logement du haut de l'ancienne école).

En effet, des fissures plus ou moins importantes sont apparues dans le plafond de cet appartement. Il est proposé de le rénover en posant de la toile de verre.

Monsieur Michel MOREAU, artisan peintre a fait parvenir un devis pour la somme de 2 140,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux par Monsieur Michel MOREAU. Ils seront réalisés au printemps 2012 suivant la disponibilité de l'artisan.

Monsieur le Maire présente également le bilan financier des travaux de réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

|                                                                          |             |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Coût total des travaux .....                                           | 78 525,87 € |
| - Subventions obtenues (Etat, conseil régional et Conseil Général) ..... | 56 126,00 € |
| - Remboursement TVA (estimation).....                                    | 9 320,00 €  |
| - Reste à la charge de la commune .....                                  | 13 079,87 € |

Afin de terminer complètement l'opération, les abords seront traités dans les meilleurs délais avec la création d'un massif arbustif et la pose d'un revêtement en enrobé à froid sur le parking.

Monsieur le Maire rappelle également que la construction des cases à matériaux devrait être réalisée dans les prochaines semaines. Selon les devis, le coût prévu des travaux s'élève à 6 308,40 € TTC.

## **6- Compte rendu de la commission des chemins**

### *6-1- rencontre avec les services du conseil général*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent ANDRE, membre de la commission des chemins. Ce dernier donne le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 16 novembre dernier avec Monsieur Jean-Louis CHAILLOUX, technicien à la Direction des Infrastructures Départementales et Monsieur Fabrice BARUSSEAU, conseiller général.

L'ordre du jour de cette réunion était le busage le long de la route départementale n°.... à Chautabry. En effet, l'eau ne circule pas bien dans le fossé qui longe cette route à cause des roseaux qui l'envahissent et de la pente qui n'est pas favorable à l'écoulement, aussi la stagnation entraîne des odeurs nauséabondes très désagréables pour les habitants du village. Pourtant, ce fossé draine tout le village de Chautabry et les terrains environnants. C'est pourquoi, le conseil général serait favorable à la prise en charge totale des travaux de busage, mais il n'y a d'engagement sur les délais de travaux car il n'y a plus de financement possible pour l'exercice 2011. Les caractéristiques techniques n'ont pas été discutées mais il faudra tenir compte du diamètre intérieur de la buse d'au moins 60 cm ainsi que la pose d'un regard de décantation d'un mètre de profondeur. L'entretien de ce fossé sera à la charge du département.

### *6-2- Aménagement d'une « zone 30 » - rue des Grelots*

Vu le manque de visibilité du à la sinuosité de la rue des Grelots (VC20) au niveau des parcelles AB 518 à 229,

Vu l'intersection avec la rue de Font-Robert (VC21),

Considérant la vitesse excessive de certains usagers de cette route,

Considérant qu'il faut mettre ce carrefour en sécurité,

Monsieur le Maire propose d'aménager une « zone 30 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place une « zone 30 » sur la rue des Grelots au niveau de l'intersection avec la rue de Font-Robert ; 2 plateaux en enrobé seront confectionnés selon des normes en vigueur et les pré-signalisation et signalisation seront posées ; autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant. Les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2012.

### *6-3- intersection rue de l'Eglise (VC24)/rue des Ecoles (VC9)*

Suite à la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2011, Monsieur le Maire indique que la signalisation de cette intersection est à la charge de la commune. Elle sera donc programmée sur le prochain budget.

## **7- Plantations et fleurissement à mettre en œuvre**

Monsieur le Maire donne la parole à Francis VION, conseiller municipal qui s'occupe du fleurissement de la commune.

Monsieur VION fait part de 3 projets :

- a- sur la place de la salle des fêtes a côté du château d'eau : il propose de planter 3 arbres « Muriers Platanes » et aménager un endroit détente avec 3 tables « pique-nique » et 2 jeux

de plein air. Coût : 2 680 €.

b- devant la mairie : confection d'un massif à côté de la rampe d'accès. Coût : 180 €

c- dans le cimetière (à côté du colombarium) : plantation de 3 arbres à feuillage persistant.  
Coût : 26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de donner un avis favorable aux trois projets concernant les plantations mais sursoit à l'acquisition des tables et jeux.

### **8-Avis du conseil municipal sur la libéralisation des droits de plantation**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

- Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

- Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

## **9- Questions diverses**

### **9-1- Cousinades de Villars**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la mairie de Villars dans le département de la Loire. Cette dernière organise un rassemblement de toutes les communes de France portant le nom de Villars, le dernier week-end de juin 2012.

Il demande si l'un ou l'autre est intéressé pour représenter Villars les Bois à cette manifestation. Plusieurs expriment un intérêt mais demandent un temps de réflexion.

### **9-2-démonstration du défibrillateur**

Monsieur le Maire informe que le défibrillateur a bien été installé à l'extérieur de la salle des fêtes (sous l'auvent). L'association de la Croix Rouge se propose de faire une démonstration le jeudi 08 décembre 2011 au matin. Cette intervention dure environ 1h30. Le coût en pris en charge par l'association.

Afin de permettre au maximum de personne d'assister à cette formation, le conseil municipal demande que l'intervention soit reportée entre le 16 et le 31 décembre prochain. La Croix Rouge sera à nouveau contactée.

### **9-3-Vœux du Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite présenter ses vœux au conseil municipal et aux associations de Villars les Bois le vendredi 06 janvier 2012 à 18h30. L'assemblée prend acte. Les invitations seront adressées à chacun.

### **9-4- Autres observations**

#### **Gérard RICHARDEAU**

- signale que 2 arbres sont à arracher sur la place de la salle des fêtes car ils sont en très mauvais état et ils gênent pour l'implantation du tivoli du 14 juillet. La commission des bâtiments ira sur place lors d'une prochaine réunion pour voir ce qui peut être fait sur place.

#### **Nathalie KERMARREC**

- demande comment va se passer le ramassage des ordures ménagères à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, vu qu'il ne sera plus fait par la Communauté de Communes du Pays Buriaud mais par le SMICTOM Vals d'Aunis. Il n'y a pas d'information pour le moment.

- se félicite que le panneau de pré-signalisation de limitation de vitesse à Popegrain est été déplacé afin d'améliorer la visibilité à l'intersection avec la RD229

- interpelle à nouveau sur les problèmes de circulation à vitesse excessive au Pouzac. Malgré la mise en place d'une limitation à 30 Km/h. Elle a prévenu les responsables mais cela n'a aucun effet. La commune est assez démunie face à ce comportement irresponsable.

#### **Francis VION**

- indique que le bus de ramassage scolaire qui passe dans le bourg, circule en sens inverse de ce qui avait été prévu. Monsieur le Maire signalera ce dysfonctionnement au conseil général.

#### **Laurent ANDRE**

- demande si la « toupie » sera passée dans les fossés cette année. Avis favorable suivant les besoins.

- Demande où en est le tracto-pelle du SIVOM. Il est actuellement en travaux pour une mise en

conformité de la sécurité. Il sera disponible à partir de décembre.

Miguel TAUNAY

- demande pourquoi le chemin qui va des Bellots jusqu'au pont du Pas du Marais a pas été nettoyé sur le début de son tracé ?

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée,  
la séance est levée à 21h00 et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
**Jean-Michel MARTIN**

La secrétaire  
**Jeannine GROMADA**

Les membres du Conseil Municipal

**Jean-Marie BEGEY**

**Jean-Luc VARANCEAU**

**Gaëlle BERNARD**

**Francis VION**

**Gérard RICARDEAU**

**Claudette SEGUIN**

**Nathalie KERMARREC**

**Laurent ANDRE**

**Miguel TAUNAY**